KNAUF INSULATION

AIDES FINANCIÈRES 2020

CITE

ECO PTZ

HABITER MIEUX

CEE

MA PRIME RÉNOV'

TVA À TAUX RÉDUIT À 5,5 %

NOTRE LAINE DE VERRE : TOUJOURS COPIÉE, **JAMAIS ÉGALÉE**

with ECOSE® TECHNOLOGY

Découvrez toutes les aides éligibles pour vos travaux de rénovation énergétique

challenge.
create.
care.

challenge. create. care.

KNAUF INSULATION

AIDES FINANCIÈRES

CITE (Crédit d'Impôt Transition Energétique)

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le **Crédit d'Impôt Transition Energétique (CITE)** vous permet de déduire de votre impôt sur le revenu une partie des dépenses engagées pour vos travaux d'**amélioration de l'efficacité énergétique de votre logement**.
Si le montant du crédit d'impôt dépasse celui de l'impôt dû, l'excèdent vous est restitué.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Le CITE est réservé aux ménages de la classe intermédiaire et aisé, **propriétaires occupants fiscalement domiciliés en France**.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

- Réaliser des travaux d'économie d'énergie pour son habitation principale.
- Le logement doit avoir été construit depuis plus de 2 ans.
- Les travaux sont réalisés par un installateur RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).
- Le montant fixe est de 4 000 € maximum par type de travaux, le montant maximum de l'aide ne peut excéder : 2 400 € pour une personne seule (célibataire, veuve ou divorcée), et 4 800 € pour un couple soumis à une imposition commune.
- Cette somme est majorée de 120 € par enfant à charge supplémentaire sur une période de 5 ans.
- Enfin, le montant cumulé des aides ne peut dépasser 75 % du coût total des travaux TTC éligible.
- Le CITE est cumulable avec l'Eco-PTZ (Eco prêt à taux zéro), les CEE, chèque énergie et action logement.

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS OUTILS COMPARATIFS EN SCANNANT CE QR CODE

www.knaufinsulation.fr

challenge. create. care.

KNAUF INSULATION

AIDES FINANCIÈRES

CEE (Certificats d'Economies d'Energie)

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le dispositif des **Certificats d'Economies d'Energie (CEE)** oblige les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburants) à réaliser des économies d'énergie auprès de leurs clients.
Afin de réaliser des travaux d'efficacité énergétique, les propriétaires et locataires peuvent bénéficier d'**une aide des fournisseurs et distributeurs d'énergie**.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les CEE s'adressent aux propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, locataires et occupants à titre gratuit.

En résidentiel :

- Résidence principale du ménage ou secondaire.
- Maison individuelle ou appartement.
- Logement achevé depuis plus de 2 ans.

En Non Résidentiel :

- Locaux tertiaires existants depuis plus de 2 ans.
- Et réservés à une utilisation professionnelle.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

- Les travaux sont réalisés par un installateur RGE.
- Attention la demande de prime doit se faire AVANT la signature du devis.
- Les actions d'isolation ouvrant droit aux CEE : combles et toitures, murs par intérieur ou extérieur, sur ou sous-planchers donnant sur vide sanitaire, terre-plein ou local ouvert et toitures / terrasses.
- Le montant dépend du type de travaux réalisés, de la zone géographique et des revenus du particulier.
- Les CEE sont cumulables avec toutes les autres aides.

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS OUTILS COMPARATIFS EN SCANNANT CE QR CODE

www.knaufinsulation.fr

challenge. create. care.

AIDES FINANCIÈRES

TVA TAUX RÉDUIT DE 5,5 %

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La TVA à taux réduit de 5,5% est appliquée aux **travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de votre logement.** Seule la pose réalisée et facturée par un professionnel bénéficie du taux réduit à 5,5%.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

La TVA à taux réduit est destinée aux **locataires** et **occupants** à **titre gratuit**, aux **propriétaires** occupants ou **bailleurs**, aux syndicats de **copropriété** ou encore aux **sociétés civiles immobilières**.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

- Aucune démarche à faire.
- Le logement doit être achevé depuis plus de 2 ans.
- Il peut être occupé à titre de résidence principale ou secondaire.
- Le professionnel ayant réalisé les travaux vous appliquera directement cette TVA sur la facture.
- La TVA à taux réduit 5,5% est cumulable avec toutes les autres aides.

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS OUTILS COMPARATIFS EN SCANNANT CE QR CODE

www.knaufinsulation.fr

challenge. create. care.

KNAUF INSULATION

AIDES FINANCIÈRES

ECO PTZ

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'Eco prêt à taux zéro (Eco-PTZ) est un prêt qui permet de financer les travaux d'économie d'énergie des logements à taux d'intérêt «0%».

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

L'Eco prêt à taux zéro (Eco-PTZ) s'adresse aux personnes physiques, aux sociétés civiles non soumises à l'impôt sur les sociétés, et les propriétaires bailleurs.

- Une maison ou appartement
- Un logement achevé depuis plus de 2 ans à la date du début des travaux
- Le logement doit être déclaré comme résidence principale ou destiné à l'être.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

- Les travaux sont réalisés par un installateur RGE.
- L'Eco-PTZ est accordé sans condition de ressources à tous les ménages.
- L'Eco-PTZ est plafonne à 30 000 € maximum, avec une durée de remboursement de 10 ans, ou 15 pour des travaux de rénovation les plus lourds.
- Pour bénéficier de l'Eco-PTZ, vous devez réaliser un « bouquet de travaux » constitué de la combinaison d'au moins deux catégories de travaux.
- L'Eco-PTZ est cumulable avec toutes les autres aides.

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS OUTILS COMPARATIFS EN SCANNANT CE QR CODE

www.knaufinsulation.fr

challenge. create. care.

AIDES FINANCIÈRES

HABITER MIEUX

DE QUOI S'AGIT-IL ?

« Habiter mieux sérénité » est une aide versée par l'Anah pour financer les travaux de rénovation des logements. Il concerne tous les travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25 %.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

L'aide « habiter mieux » est destinée aux propriétaires occupants dont les revenus sont inférieurs aux plafonds de ressources, aux propriétaires bailleurs et aux copropriétaires des copropriétés fragiles.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

- Les travaux doivent être réalisés par un professionnel.
- L'aide est réservé aux ménages modestes et très modestes.
- Ce programme concerne les travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25 %.
- Le montant maximum d'« Habiter mieux sérénité » est compris entre 7 000 € et 10 000 € selon le niveau de ressources des foyers.
- Cumulable avec Ma prime Renov.

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS OUTILS COMPARATIFS EN SCANNANT CE QR CODE

www.knaufinsulation.fr

challenge. create. care.

AIDES FINANCIÈRES

MA PRIME RÉNOV

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Ma prime renov est une aide pour les travaux de rénovation énergétique.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Cette aide est destinée aux propriétaires occupants. Le logement doit être la résidence principale du ménage, une maison individuelle ou un appartement et doit être achevé depuis plus de 2 ans.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

- Les travaux doivent être réalisés par un professionnel qualifié RGE.
- L'aide est réserveé aux ménages modestes et très modestes.
- La prime fixe un plafond par type de travaux de 10 000€. Le
- montant total de l'aide ne peut excéder sur 5 ans un montant de 20 000€ par logement.
- Cumulable avec les CEE, L'Eco-prêt à taux zéro, chèque énergie et action logement.

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS OUTILS COMPARATIFS EN SCANNANT CE QR CODE

www.knaufinsulation.fr

UNE ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DURABLE
GRÂCE À NOTRE LAINE MINÉRALE DE VERRE
ECOSE®TECHNOLOGY

SIGNE INTÉRIEUR de performance

UNE LAINE éco-responsable

Une technologie **maîtrisée**, **aprouvée, certifiée,** et **disponible** sur toutes nos gammes de laine minérale de verre, depuis maintenant 10 ans.

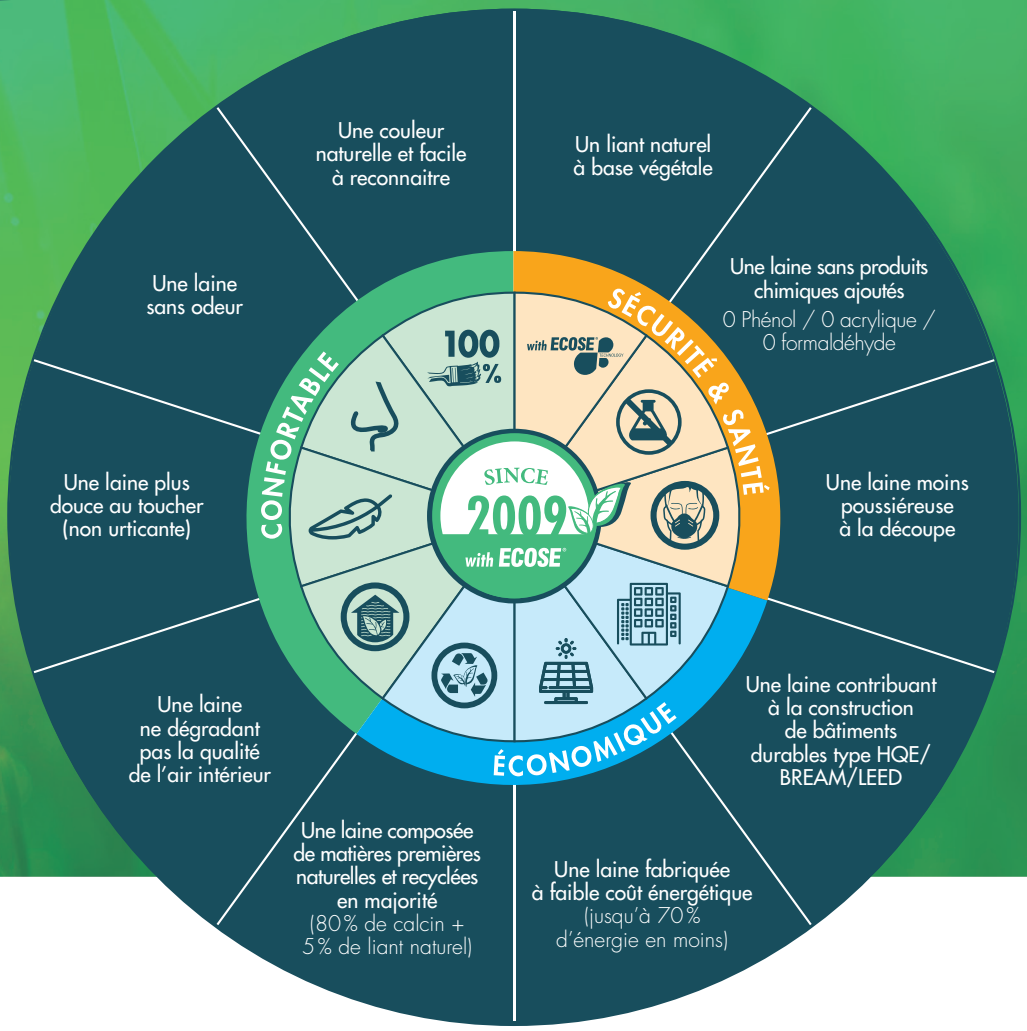

Knauf Insulation France S.A.S.
55 rue Aristide Briand, 92300 Levallois-Perret - France

Pour plus d'informations visitez **www.knaufinsulation.fr**

challenge.
create.
care.

Tous droits réservés, y compris ceux de reproduction photomécanique et de stockage dans les médias électroniques. L'utilisation commerciale des processus et des activités présentés dans ce document n'est pas autorisée. Une extrême prudence a été observée lors de l'assemblage des informations, des textes et des illustrations dans ce document. Néanmoins, les erreurs ne peuvent pas être tout à fait exclues. L'éditeur et les rédacteurs en chef ne peuvent pas assumer la responsabilité juridique ou toute responsabilité en ce qui concerne des informations incorrectes et les conséquences de celles-ci. L'éditeur et les rédacteurs en chef seront reconnaissants pour les suggestions d'amélioration et les détails des erreurs signalées.

07/2020 Documents et photos non contractuels. Knauf Insulation se réserve le droit de changer les spécificités de ses produits sans préavis.